

# **Soutien à la proposition de loi instaurant un moratoire sur l'implantation de nouveaux entrepôts logistiques destinés aux opérateurs du commerce en ligne et portant mesures d'urgence pour protéger le commerce de proximité d'une concurrence déloyale.**

## **Qui sommes-nous ?**

Nous sommes un collectif d'associations et de partis politiques locaux farouchement opposés à l'installation d'une plateforme de logistique XXL, TERRA 2. Vous trouverez ci-après un historique de la création de la zone d'aménagement concerté dite « ZAC des Portes du Tarn », située à Saint Sulpice La Pointe (81 - Tarn) et Buzet-sur-Tarn (31 - Haute-Garonne) sur laquelle doit s'implanter TERRA 2. Il est nécessaire de comprendre les motifs de création de cette ZAC, la démesure de ce projet, les choix très contestables faits par les porteurs de projet et leur communication mensongère pour comprendre finalement l'intérêt des élus décideurs pour cet entrepôt de 70.000m<sup>2</sup>.

## **La ZAC des Portes du Tarn : "un parc d'activités pensé pour l'économie, construit avec l'environnement"<sup>1</sup>**

En 2009 émerge le projet de ZAC les Portes du Tarn : une zone d'activités à dominante industrielle sur 200 ha pour un coût de 87 millions d'euros, portée par le département du Tarn et la Communauté de Communes Tarn Agout (CCTA). La gestion de la ZAC est de la compétence du SMIX<sup>2</sup> (syndicat mixte dont les actionnaires sont le conseil départemental 81 et la CCTA). La SPLA 81<sup>3</sup> (Société Publique Locale d'Aménagement dont l'actionnaire ultra majoritaire est le CD81) vient mettre en musique les décisions du SMIX. La zone s'étend sur deux communes à une quarantaine de kilomètres de Toulouse, Buzet-sur-Tarn et Saint-Sulpice-la-Pointe, cette dernière se distinguant par une explosion démographique et un développement urbain (lotissements essentiellement) non maîtrisés. Les terres retenues pour développer la ZAC des Portes du Tarn sont pour l'essentiel des terres agricoles et il n'est pas tenu compte des zones d'activités déjà existantes et dont la commercialisation n'est pas achevée. Dès le départ, la création de la zone est jumelée à un « contournement routier » (création de la sortie n°5 de l'autoroute A68 entre Toulouse et Albi et d'un boulevard urbain) financé par le CD81.

Pas d'étude d'opportunité préalable (en dehors du dossier d'enquête publique), ni de prévisionnel financier solide (autre que la lecture de la balance coûts-recettes) développé pour créer cette nouvelle zone. Mais les élus de l'époque, M. Carcenac président du CD81 et M. Esparbié président de la CCTA, veulent « voir grand » (en s'asseyant sur la nécessaire sobriété sur le foncier et la protection de la biodiversité) et annoncent de 2.000 à 4.000 emplois créés pour justifier la démesure du projet. Écologie industrielle et économie circulaire font partie des arguments pour vanter la future zone (fret ferroviaire, réseau de chaleur, énergie renouvelable, etc.). De fait, 10 ans plus tard, le fret ferroviaire est gelé, aucun réseau de chaleur en vue et on compte seulement quelques panneaux photovoltaïques sur le toit de la station-service. Le souci de l'environnement affiché n'a été qu'un élément de communication et de marketing destiné à favoriser l'acceptation du projet par les citoyens-électeurs.

1 <http://www.portesdutarn.fr/download/1855/>

2 <https://www.portesdutarn.fr/les-acteurs/le-smix/>

3 <https://www.portesdutarn.fr/les-acteurs/la-spla-81/>

En 2014, malgré la participation notable des opposants à l'enquête publique et les réserves des commissaires enquêteurs qui demandent une réduction du périmètre, la ZAC les Portes du Tarn obtient la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), sésame qui permet de lancer les opérations et d'exproprier les possesseurs de terrains sur le périmètre de la ZAC.

En 2017, l'entreprise VINOVALIE s'implante en regroupant ses sites de production et en délocalisant ses emplois, le contournement routier est inauguré avec faste et on annonce de nombreuses implantations à venir...

En 2016, les gestionnaires de la ZAC doivent faire face à des complications institutionnelles, avec la loi NOTRe qui soustrait la compétence « développement économique » au département alors que celui-ci est majoritaire au SMIX, mais aussi avec le désir de Buzet-sur-Tarn d'intégrer une nouvelle communauté de communes "Val Aïgo" (31). Après divers démêlés juridiques, en 2018, est créé un nouveau SMIX « à la carte » qui intègre le département de la Haute-Garonne et la communauté de communes Val Aïgo. Mais la SPLA 81 a toujours comme principal actionnaire le département du Tarn, en contradiction avec la loi NOTRe.

Aujourd'hui, en 2020, contrairement aux ambitions de commercialisation de la ZAC qui étaient à la base du prévisionnel de remboursement des lourds investissements supportés par les collectivités, sont uniquement implantées une entreprise qui fait de l'embouteillage, VINOVALIE, une station-service et 2 restaurants autoroutiers.

Dernier rebondissement, la gestion catastrophique de la ZAC les Portes du Tarn vient tout juste d'être épinglée dans un rapport accablant de la chambre régionale des comptes Occitanie<sup>4</sup>. Ce n'est sans doute pas sans rapport avec la motivation de nos dirigeants à commercialiser cette zone au plus vite et à l'encontre des engagements initiaux, quitte à s'engager pour l'installation d'une plateforme logistique XXL comme Terra 2.

## TERRA 2 : la plateforme logistique XXL

Le projet TERRA 2 vise une implantation, en cœur de ZAC, d'une plateforme logistique sur une emprise de 16,4 ha comprenant :

- un bâtiment d'une superficie de 6,9 ha, long de 553 mètres, pour 125 m de large et haut de 14 mètres correspondant à 123 quais de chargement / déchargement, des bureaux et des installations techniques ;
- des surfaces de parkings et de circulation internes au site de 5,4 ha ;
- des espaces verts sur une superficie de 4 ha.

Au total, ce sont 12,3 ha qui seraient artificialisés. Pour donner un ordre de grandeur, la surface estimée de TERRA 2 (bâtiment, parkings et voies de circulation internes) représente 10 terrains de foot à 100 mètres des habitations les plus proches à l'est du site.

Ce mastodonte de la logistique de biens manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution (e-commerce) fonctionnera de 5h00 à 22h00, 6 jours sur 7, créant ainsi un flux de 500 passages de camions par jour avec les nombreuses nuisances associées.

Au-delà de l'envergure du projet, c'est l'activité proposée qui dérange, d'une part parce qu'elle ne sera pas liée à une activité industrielle locale : TERRA 2 c'est « juste » un entrepôt de dépôt et de reprise de biens, souvent venus du bout du monde, qui ne valorise en rien l'économie locale. D'autre part, elle est aux antipodes de l'ensemble des principes définis à l'époque de la création de la ZAC des Portes du Tarn : un développement écoresponsable destiné à améliorer le cadre de vie des habitants. Mais de quel cadre de vie parlons-nous ? En quoi un projet de cette nature valorisera le territoire, ses atouts, son économie locale et la pérennité de son développement ? En 2015, M. Carcenac, président du CD81, M. Bonhomme, président de la CCTA, et Mme Rondi, maire de Saint-

<sup>4</sup> <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/syndicat-mixte-smix-les-portes-du-tarn-tarn>

Sulpice-la-Pointe s'étaient pourtant engagés dans le cadre d'un accord partenarial, à « ne pas implanter de plate-forme logistique non rattachée à une activité industrielle » et aujourd'hui les mêmes collectivités souhaitent accueillir de la logistique vouée au e-commerce !

L'implantation de TERRA 2 est vigoureusement rejetée par ses opposants car elle ne correspond pas au cahier des charges d'une ZAC « soucieuse de son environnement »<sup>5</sup>. La décision d'accueillir TERRA 2 par les décideurs publics s'explique en grande partie pour deux raisons : la ZAC Les Portes du Tarn n'a pas l'attractivité escomptée (l'offre de foncier économique sur la région Occitanie dépasse la demande) et les décideurs ont absolument besoin de recettes compensant les dépenses (le prévisionnel budgétaire mis à l'enquête publique ZAC les Portes du Tarn en 2013 était outrageusement optimiste). A l'automne 2018 est lancée une nouvelle enquête publique portant sur le permis de construire TERRA 2 et l'autorisation environnementale (TERRA 2 est une entreprise classée ICPE). Lors de l'enquête publique on annonce l'utilisation de cet entrepôt par une entreprise de e-commerce, sans préciser laquelle (Amazon, Alibaba son concurrent chinois... ?).

Le permis de construire est accordé en mars 2019, mais, en août 2019, le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) émet un avis défavorable sur l'étude faune flore fournie par la SPLA 81<sup>6</sup>, une demande de dérogation de destruction complémentaire d'espèces protégées ayant dû être sollicitée par la SPLA 81. Des naturalistes bénévoles ont, par leur excellent travail de terrain, discrédité le rapport rendu par le bureau d'études missionné par la SPLA 81 qui avait largement sous-estimé le nombre d'espèces protégées sur site. Suite à l'avis du CNPN, les préfets (Tarn et Haute-Garonne) qui doivent statuer sur l'autorisation environnementale se sont donnés jusqu'en décembre 2020 pour prendre une décision. Depuis et régulièrement, de nouvelles espèces ont été déclarées aux autorités compétentes (DREAL OCCITANIE). Cela démontre que le porteur de projet a clairement négligé l'étude d'impact environnemental. On peut dénoncer ici le conflit d'intérêt entre un porteur de projet souhaitant réaliser une opération de grande envergure, sur des terres agricoles de grande qualité et un espace naturel qualitatif pour l'accueil d'espèces protégées pour nidification ou passage, et le financement par ces mêmes porteurs de projet d'une étude d'impact environnemental permettant de connaître la valeur écologique faunistique et floristique de ces terres. Il est évident que cette étude ne peut comporter que des biais. Quel bureau d'étude oserait une étude complète et exhaustive avec le risque que celle-ci stoppe dans son élan, le développement du projet de ceux qui le missionnent ?

## Et maintenant ?

Avec la crise sanitaire en cours, le devenir de la ZAC les Portes du Tarn semble être passé au second plan des priorités, même si un agriculteur vient tout juste d'être exproprié grâce à la DUP de 2014 ! Avec la crise économique qui va sans nul doute découler de la crise sanitaire et les probables difficultés budgétaires à venir pour les collectivités locales, il est légitime de s'interroger sur le financement de la ZAC et, plus globalement, sur les objectifs d'une telle entreprise qui semble à contretemps de ce qu'il faudrait souhaiter pour un développement soutenable de notre territoire, pour la nature comme pour l'emploi. Si l'on en croit votre collègue Mounir Mahjoubi (ex-secrétaire d'état au numérique), l'entreprise Amazon détruit deux emplois dans le commerce de proximité pour un emploi qu'elle crée, le tout, insiste ATTAC, dans le cadre d'un modèle économique nuisible sur le plan fiscal, social et environnemental<sup>7</sup>. Nous souhaitons une autre politique de commercialisation pour cette ZAC, plus respectueuse de la flore, de la faune et des travailleurs, afin d'accueillir des entreprises à taille humaine et reposant sur les métiers d'avenir de la transition écologique et de l'autosuffisance alimentaire du territoire.

Notre collectif combat sans relâche ce projet écocidaire et anachronique. Une des associations du collectif a constitué une cagnotte et adhéré à France Nature Environnement (FNE) afin de pouvoir

<sup>5</sup> <https://stsulpice-active-citoyenne.fr/category/terra-2/>

<sup>6</sup> [http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015-05-18-00521\\_zac\\_portes\\_du\\_tarn\\_st\\_sulpice\\_la\\_pointe\\_81\\_avis\\_du\\_07\\_2019.pdf](http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2015-05-18-00521_zac_portes_du_tarn_st_sulpice_la_pointe_81_avis_du_07_2019.pdf)

<sup>7</sup> <https://www.nouvelobs.com/economie/20191124.OBS21499/amazon-detruit-deux-emplois-pour-un-cree-en-france-affirment-mounir-mahjoubi-et-attac.html>

porter un recours contre l'autorisation environnementale auprès du tribunal administratif pour stopper ce projet si les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne valident cette autorisation<sup>8</sup>. Le collectif a organisé plusieurs réunions publiques, une marche pour sauver une haie où un petit rapace protégé, l'élanion blanc, a niché. Cette haie devrait être rasée pour construire l'entrepôt.

Nous avons également fait inscrire cette ZAC et le projet Terra 2 dans la liste des Grands Projets Inutiles et Imposés de Reporterre.<sup>9</sup>

Comme vous, nous avons relevé et dénoncé les limites d'une activité logistique destinée au e-commerce : empêchement à l'objectif nécessaire de relocaliser l'emploi, destruction d'emplois, destruction du droit des salariés, destruction et concurrence déloyale avec le commerce de proximité, destruction des finances publiques, incompatibilité avec les impératifs d'urgence écologique ! **Notre collectif souhaite par cette information soutenir votre démarche et montrer avec cet exemple concret qu'il y a urgence à mettre un coup d'arrêt à ce type de projet.** Le monde d'après commence maintenant ! Nous luttons pour la santé des citoyens, pour la sauvegarde d'espèces protégées remarquables, pour continuer à vivre, à cultiver, à produire et à échanger sur notre territoire d'une façon soutenable et résiliente. Nous ne devons pas choisir entre emplois et environnement.

*Notre collectif contre TERRA 2 est composé de l'association Saint Sulpice Active et Citoyenne<sup>10</sup>, de l'association Et Pourquoi Pas !<sup>11</sup>, des groupes locaux de la France Insoumise<sup>12</sup>, du GAT EELV<sup>13</sup> et de naturalistes bénévoles.*



8 <https://www.helloasso.com/associations/saint-sulpice-active-et-citoyenne/collectes/un-air-pur-a-saint-sulpice-la-pointe>

9 <https://luttelocales.gogocarto.fr/annuaire#/fiche/ZAC-des-portes-du-Tarn/6a/zac@43.783,1.655,14z?cat=all>

10 <https://stsulpice-active-citoyenne.fr>

11 <https://www.facebook.com/Et-Pourquoi-Pas-916605112039267/>

12 <https://www.facebook.com/Tarninsoumis/>

13 <https://www.facebook.com/GAT-Europe-Écologie-Les-Verts-Tarn-Ouest-112617566840776/>